

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 24 septembre 2018

Le vingt-quatre septembre deux mil dix-huit à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire en salle de séance, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
RIEFLE Christophe,

Mme MOLTES Pascale, M. THOMANN Yannick, Mme FRICK Sophie,
M. EHRHART Armand, M. HANAUER Jean-Luc, M. LEVY Alain, Mme
KRETZ Isabelle, M. WALTER Jérémy, Mme KLINGER Régine.

A donné procuration : Mme DUCOMMUN Laurence à Mme ELBLING Annick

Absent non-excuse : M. MARCHAL Raphaël

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2018.
3. Rénovation de l'éclairage public: avenant n°1 – Modification de la délibération du 23 avril 2018.
4. Rénovation de l'éclairage public: avenant n°2.
5. Réaménagement du centre-village: avenant n°2 au lot VRD.
6. Participation de la Commune de Pfaffenheim à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.
7. Assainissement et alimentation en eau potable du Schauenberg: Attribution des lots.
8. Détection, levé, renseignements et numérisation des réseaux AEP: autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses.
9. Radiation du droit à la résolution au bénéfice de la commune de Pfaffenheim section 29 parcelles 349/50 et 351/50.
10. Subvention en faveur de l'amicale des sapeurs-pompiers de Pfaffenheim.
11. Informations diverses
 - a. Manifestations.
 - b. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2018.**

Aucune observation n'a été émise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 09 juillet 2018.

POINT 3**Rénovation de l'éclairage public: avenant n°1 – Modification de la délibération du 23 avril 2018**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 23 avril 2018, le Conseil Municipal donnait son accord pour la signature de l'avenant n°1 au marché de rénovation de l'éclairage public pour une augmentation du prix du marché de 23 455,00 euros HT.

Une erreur s'est glissée dans ces chiffres puisque les prestations supplémentaires entraînent une augmentation de 23 457,00 euros HT et non 23 455,00 euros HT.

Le marché passe ainsi de 132 571,00 euros HT à 156 028,00 euros HT et non 156 026,00 euros HT.

Monsieur le Maire évoque la fin des travaux de rénovation de l'éclairage public. Il souhaite connaître l'avis de l'assemblée quant au niveau d'intensité lumineuse. Il lui est répondu que désormais, nonobstant un éclairage des rues plus intense, l'éclairage des logements est moins important qu'auparavant.

Il est proposé néanmoins de vérifier la possibilité de baisser l'intensité de l'éclairage ainsi que de passer à l'éclairage d'un luminaire sur deux à partir de 22h. Un test sera réalisé dans les prochains temps et le conseil municipal en sera informé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ANNULE et remplace la délibération du 23 avril 2018,

DIT QUE l'avenant n°1 au marché de rénovation de l'éclairage public est de 23 457,00 euros HT faisant passer le marché de 132 571,00 euros HT à 156 028,00 euros HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 4

Rénovation de l'éclairage public: avenant n°2

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Lors de la rénovation de l'éclairage public du village, il a été constaté que les nouveaux éclairages n'étaient pas tous compatibles avec les supports existants. En son temps, l'entreprise avait sollicité les services techniques de la mairie pour connaître le nombre de crapaudines en stock permettant ainsi d'adapter les nouveaux luminaires sur les supports.

Lors des travaux, il s'est révélé que la mairie ne disposait en stock que de 3 crapaudines. Par conséquent, il a été nécessaire à l'entreprise de commander les 40 crapaudines manquantes.

Cette prestation entraîne une augmentation du marché de 3 400,00 euros HT.

De cette situation, le marché passe de 156 028,00 euros HT à 159 428,00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'avenant n°2 au marché de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 3 400,00 euros HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5**Réaménagement du centre-village: avenant n°2 au lot VRD**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Lors de l'élaboration du projet initial, il était prévu une pose souple des dalles et pavés de la place du centre-village.

En raison des nouvelles contraintes environnementales, empêchant la commune d'utiliser des produits désherbant, la pose souple soulève la problématique de l'entretien des mauvaises herbes eu égard aux moyens à notre disposition.

Cette problématique peut être résolue par la pose des pavés sur une couche béton avec un joint ciment.

Cette prestation entraîne une augmentation du marché de 40 000,00 euros HT.

De cette situation, le lot n°2 VRD passe de 365 107,27 euros HT € à 405 107,27 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'avenant n°2 au lot n°2 VRD pour un montant de 40 000,00 euros HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6**Participation de la Commune de Pfaffenheim à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

- VU** la délibération du Conseil Municipal du 5 février 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;
- VU** l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- VU** la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCORDE** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance,
- FIXE** le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : 240 € par an et par agent,
- ADHERE** à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474),
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

POINT 7

Assainissement et alimentation en eau potable du Schauenberg: Attribution des lots

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

Les travaux d'assainissement du Schauenberg sont en réflexion depuis 3 ans.

Le cabinet AMS a été diligenté pour réaliser une étude ainsi qu'un chiffrage sur les travaux comprenant le raccordement à l'assainissement collectif, le raccordement au réservoir d'eau potable de Pfaffenheim, ainsi que l'enfouissement des réseaux télécom.

L'estimatif de ces travaux a été chiffré à 345 000 €.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse subventionnera ces travaux sur la base du montant des travaux d'assainissement à 30 % soit 45 300 € ainsi que par une aide complémentaire du fonds de solidarité Urbain/Rural de 30 % soit 45 300 €, pour un total de 90 600 €.

Par délibération en date du 8 mars 2018, le Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées des Trois Châteaux (SMITEURTC), a validé l'attribution d'une subvention de 60 000 € pour les travaux d'assainissement du Schauenberg.

Un avis de marché a été déposé sur le site de l'association des Maires le 21 février 2018 pour les lots 1 et 2. Par délibération en date du 23 avril 2018, le conseil municipal attribuait le lot 1 à l'entreprise PONTIGGIA et décidait de relancer le lot n°2.

Un nouvel avis de marché a été déposé sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin le 2 juillet 2018. Les offres étaient à déposer en mairie ou sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin pour le 20 juillet 2018 à 12h00.

Le marché est réparti en 2 lots :

- ✱ Lot 2 : Contrôles extérieurs
- ✱ Lot 3 : Electromécanique

Les entreprises sont évaluées selon 3 critères : le prix (60 points), la valeur technique (30 points) et les délais (10 points).

Lot 2 : Contrôles extérieurs

3 entreprises ont déposé une offre :

- ✱ S.CO.RE de FAULQUEMONT pour un montant HT de 7 267,50 €
- ✱ INERA GRAND EST de WOIPPY pour un montant HT de 9 103,00 €
- ✱ SUEZ de STRASBOURG pour un montant HT de 11 542,50 €

Voici le détail des notes :

	<i>S.CO.RE</i>	<i>INERA GRAND EST</i>	<i>SUEZ</i>
Prix	60	34,74	1,18
Valeur technique	30	30	30
Délai	7	7	6
Total	97	71,74	37,18
Classement	1	2	3

L'entreprise S.CO.RE est la mieux-disante au regard des critères énoncés.

Lot 3 : Electromécanique

Une seule offre a été réceptionnée par nos services. Il s'agit de l'entreprise 2 CAE de LUTTERBACH pour un montant HT de 43 606,00 €.

Voici le détail des notes :

	<i>2 CAE</i>
Prix	60
Valeur technique	28
Délai	6
Total	94
Classement	1

Monsieur THOMANN constate que le montant du marché respecte l'estimatif.

Monsieur RIEFLE ajoute qu'un forfait pour excavation de roche est prévu au marché, mais qu'en cas de dépassement du forfait estimé, il y aura une plus-value. Une première réunion préparatoire aura lieu le 2 octobre 2018 avec début des travaux programmés pour mi-octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE le lot n°2 à l'entreprise S.CO.RE de FAULQUEMONT pour un montant HT de 7 267,50 €,

ATTRIBUE le lot n°3 à l'entreprise 2 CAE de LUTTERBACH pour un montant HT de 43 606,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 8

Détection, levé, renseignements et numérisation des réseaux AEP: autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Le réseau d'adduction d'eau potable du village ancien est quasi-centenaire.

Les ruptures de canalisations sont de plus en plus fréquentes et témoignent de la fragilité des conduites en raison de leur corrosion.

Le budget Eau/Assainissement permettrait d'envisager à la fois les travaux de raccordement du Schauenberg et une première tranche de 400 000 euros HT (net de toute aide) dans le village, sans obérer, toute chose égale par ailleurs, la trésorerie.

La rénovation du réseau AEP est un préalable à l'aménagement ultérieur des rues. Par application des règles de cofinancement actuelles, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse cofinancerait ces travaux au taux de 20 % à concurrence d'un plafond de 250 €/ml de coût.

Lors du Congrès des Maires, le Président de la République a exprimé sa volonté de voir se renforcer le cofinancement public des rénovations des réseaux d'approvisionnement en eau potable anciens et vétustes.

Le 29 août 2018, le premier ministre Edouard PHILIPPE a annoncé des mesures dédiées à la relance de l'investissement dans les réseaux d'eau et d'assainissement notamment pour résorber les fuites d'eau, sources de gaspillages.

Comme préalable à ces travaux, la commune doit réaliser un géoréférencement de ses réseaux AEP. Ces travaux comprennent, la détection et le géoréférencement d'environ 11 km de conduites d'eau potable, y compris des objets de type bouches à clé, purges et coffrets avec l'élaboration d'un plan respectant la charte graphique du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Le 5 février 2018, le conseil municipal attribuait le marché de détection, levé, renseignements et numérisation des réseaux AEP à l'entreprise GEOLOCAL de ALTECKENDORF pour un montant HT de 10 200,00 euros.

Les prestations étant terminées, il s'avère que le linéaire de réseaux relevé n'est pas de 11 000 ml mais de 17 367 ml. Cette différence s'explique par le géoréférencement des sources et de la station de traitement (les 11 000 ml ne concernent que la partie distribution d'eau).

Cela engendre une augmentation du coût initial de 5 730 euros HT. Les prestations passent donc de 10 200 euros HT à 15 930 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses du marché susvisé pour un montant HT de 15 930 euros au profit de la société GEOLOCAL de ALTENCKENDORF,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 9

Radiation du droit à la résolution au bénéfice de la Commune de Pfaffenheim section 29 parcelles 349/50 et 351/50

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Alfred KNITTEL, alors notaire à COLMAR (Haut-Rhin) le 1^{er} août 2001, la Commune de PFAFFENHEIM a cédé à la société dénommée SCI LOUVRE, Société civile immobilière au capital de 1.500,00 € ayant son siège social à HERRLISHEIM (Haut-Rhin) 18 route du Vin identifiée sous le numéro SIREN 434544748 RCS COLMAR, le bien immobilier sis sur la Commune de PFAFFENHEIM (Haut-Rhin), 5, rue Vauban, cadastré Section 29 n°349/50 d'une contenance de 56,27 ares et Section 29 n°351/50 d'une contenance de 5,57 ares.

En garantie des différentes obligations prises par l'acquéreur, à savoir la SCI LOUVRE, la Commune de PFAFFENHEIM s'est expressément réservée un droit à la résolution inscrit à la charge des biens vendus et figurant au Livre foncier sous les références suivantes :

I.

Numéro AMALFI : C2008GUE050549

Type : Autre charge

Nature de l'inscription : Définitive

Libellé/cause : Droit à la résolution

Bénéficiaire : La Commune de Pfaffenheim

Complément d'information :

- N° d'ordre de l'inscription : 1
- Fondement : acte du 1er août 2001
- Informations complémentaires : Colonne Observations : cession de rang v.n°2
- Inscriptions Complémentaires : N°2 – Dépôt : 8 août 2003 – Ann. 100/2002 – Le droit n°1 a rang postérieur à l'hypothèque section III n°1

La SCI LOUVRE ayant respecté l'ensemble des obligations garanties par le droit à la résolution susvisé, il est demandé au conseil municipal de consentir à la mainlevée du droit à la résolution.

En tant que besoin, il est également demandé au conseil municipal de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune de PFAFFENHEIM afin de consentir à la radiation de toute autre restriction au droit de disposer et toute interdiction d'aliéner éventuellement stipulée au profit de la Commune de PFAFFENHEIM, de donner son accord à cette mainlevée et de ratifier les pouvoirs qu'il lui a donné à cet effet dans le cadre de l'acte de mainlevée reçu par Maître Nathalie FAUCHER, notaire associé à ROUFFACH le 16 juillet 2018.

Le Conseil municipal mandate Maître Nathalie FAUCHER, notaire associé à ROUFFACH pour la rédaction de l'acte correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune de PFAFFENHEIM, afin de consentir à la mainlevée pure et simple, entière et définitive avec désistement du droit à la résolution consenti à son profit dans l'acte ci-avant visé, et consentir à la radiation du livre foncier de PFAFFENHEIM de l'inscription susvisée,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune de PFAFFENHEIM afin de consentir à la radiation de toute autre restriction au droit de disposer et toute interdiction d'aliéner éventuellement stipulée au profit de la Commune de PFAFFENHEIM,

DONNE son accord à cette mainlevée et de ratifier les pouvoirs qu'il lui a donnés à cet effet dans le cadre de l'acte de mainlevée reçu par Maître Nathalie FAUCHER, notaire associé à ROUFFACH le 16 juillet 2018,

MANDATE Maître Nathalie FAUCHER, notaire associé à ROUFFACH pour la rédaction de l'acte correspondant.

POINT 10**Subvention en faveur de l'amicale des sapeurs-pompiers de Pfaffenheim**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Lors de vacations des sapeurs-pompiers de Pfaffenheim, le SDIS ne rémunère pas systématiquement toutes les interventions. De plus, il arrive que les sapeurs-pompiers de Pfaffenheim soient appelés pour des interventions où ils vont prodiguer les premiers secours mais dont la prise en charge de la victime sera assurée par les pompiers de Rouffach. Malgré l'intervention des sapeurs-pompiers de Pfaffenheim, ces derniers ne perçoivent aucune vacation.

Il a été décidé d'attribuer à l'amicale des sapeurs-pompiers de Pfaffenheim, une subvention exceptionnelle en fonction du nombre d'interventions N-1 rémunérée sur la base des Indemnités horaires selon le grade fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur à savoir :

- * Officiers : 11,52 €
- * Sous-officiers : 9,29 €
- * Caporaux : 8,22 €
- * Sapeurs : 7,66 €

Pour l'année 2017, ce montant représente un total de 551,70 euros.

VU la délibération en date du 3 avril 2018 approuvant le Budget Primitif 2018 ainsi que le tableau des subventions correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE une subvention de 551,70 euros au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers de Pfaffenheim au titre de leurs interventions annuelles non rémunérées par le SDIS,

DIT QUE que ce montant sera prélevée de la ligne « Réserves pour subventions ultérieures » à l'article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations & autres personnes de droit public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 11**Informations diverses****Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014****Manifestation écoulées :**

- ✱ Mercredi 11 juillet : Route des Orgues – Eglise St Martin
- ✱ Samedi 14 juillet : 33^{ème} fête des vins
- ✱ Mercredi 25 juillet : Nuit du Tourisme des Soldats du feu
- ✱ Mercredi 1^{er} août : Nuit du Tourisme du Syndicat Viticole
- ✱ Samedi 18 août : Accueil des Amis de Gronau à Pfaffenheim
- ✱ Du mercredi 22 au dimanche 26 août : Festival des Mangeurs de Lune
- ✱ Samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre : 44^{ème} Marche populaire – Azur 2000
- ✱ Mardi 11 septembre : Don du sang
- ✱ Dimanche 16 septembre : Course de Caisses à Savon
- ✱ Dimanche 23 septembre : Concert à l'Eglise – Duo Soft Trumpet

Manifestations à venir :

- ✱ Samedi 6 et dimanche 7 octobre : Bourse Petite Enfance – AAEMES
- ✱ Samedi 20 octobre : Concert à l'Eglise – Collegium Musicum
- ✱ Mercredi 31 octobre : Soirée Halloween de la Ruchette
- ✱ Dimanche 4 novembre : Journée Bouts de tissus de la Ruchette

Permis de construire et déclarations préalable accordés:

- ✱ DEININGER Jean-Charles – 6, rue des Ecoles
Création d'un muret et mise en place d'un grillage
- ✱ APTER Marc – 4, rue du Schauenberg
Aménagement d'une habitation dans l'étage d'une remise
- ✱ RITTER Philippe – rue des Saules
Construction d'une maison individuelle

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

✱ Ventes – achats immobiliers

- Habitation sise section 2 parcelles n° 299/56 et 234/56, 32 rue de la Lauch



**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 24 septembre 2018**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2018.
3. Rénovation de l'éclairage public: avenant n°1 – Modification de la délibération du 23 avril 2018.
4. Rénovation de l'éclairage public: avenant n°2.
5. Réaménagement du centre-village: avenant n°2 au lot VRD.
6. Participation de la Commune de Pfaffenheim à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.
7. Assainissement et alimentation en eau potable du Schauenberg: Attribution des lots.
8. Détection, levé, renseignements et numérisation des réseaux AEP: autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses.
9. Radiation du droit à la résolution au bénéfice de la Commune de Pfaffenheim section 29 parcelles 349/50 et 351/50.
10. Subvention en faveur de l'amicale des sapeurs-pompiers de Pfaffenheim.
11. Informations diverses
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale	A donné procuration à ELBLING Annick	
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		